

7. Publics de l'enseignement spécialisé - les élèves de nationalité étrangère

La part des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé est plus élevée que dans l'enseignement ordinaire. Deux facteurs se conjuguent pour expliquer cette situation : d'une part, l'attrait extérieur exercé sur les élèves de nationalité française par notre structure d'enseignement spécialisé et, d'autre part, l'origine socioculturelle et socio-économique déterminant une proportion plus importante de certaines populations dans la fréquentation de l'enseignement spécialisé.

L'importance relative des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé est présentée sous trois facettes. La première approche (figure 1) relève la part des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé en comparaison avec l'enseignement ordinaire. La deuxième approche (figures 2 et 3) présente les parts relatives des principales nationalités étrangères. Enfin, la troisième approche (figures 4 et 5) montre la part des élèves dans l'enseignement spécialisé selon leur nationalité.

Tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire, l'enseignement spécialisé compte une part plus importante d'élèves de nationalité étrangère (figure 1). En 2004-2005, on en compte 15,5 % dans l'enseignement maternel spécialisé contre 9,1 % dans l'enseignement maternel ordinaire, 13,2 % dans l'enseignement primaire spécialisé contre 9,2 % dans l'enseignement primaire ordinaire et 21,3 % dans l'enseignement secondaire spécialisé contre 10,7 % dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

L'évolution à la baisse de la part des élèves de nationalité étrangère entre 1993-1994 et 2004-2005 apparaît par contre similaire dans les deux formes d'enseignement. L'augmentation du nombre d'acquisition de la nationalité belge au cours de la période en est très vraisemblablement la principale explication. Dans le maternel, la part des élèves de nationalité étrangère se réduit de l'ordre de 5,5 %, passant de 14,5 % à 9,1 % dans l'ordinaire et de 20,5 % à 15,5 % dans le spécialisé ; dans le primaire, cette part se réduit de l'ordre de 8 %, passant de 16,8 % à 9,2 % dans l'ordinaire et de 22,2 % à 13,2 % dans le spécialisé ; dans le secondaire, cette même part se réduit de quelque 7 %, passant de 17,9 % à 10,7 % dans l'ordinaire de plein exercice et de 27,4 % à 21,3 % dans le spécialisé.

La deuxième facette (figures 2 et 3) montre la part importante de Français dans l'enseignement spécialisé (il correspond au double de leur part dans l'enseignement ordinaire), tant au niveau fondamental qu'au niveau secondaire, sur la période observée (1993-1994 et 2004-2005). Ainsi, en 2004-2005, la part des Français par rapport à l'ensemble des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement secondaire spécialisé s'élève à 68 %, contre 31 % dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ; ces deux mêmes parts, dans l'enseignement primaire, sont respectivement de 41 % et 18 %, et, dans l'enseignement maternel, de 31 % et 18 %. Un tel écart entre les deux formes d'enseignement s'explique probablement par un attrait extérieur, exercé sur la France en l'occurrence, de notre structure d'enseignement spécialisé.

La troisième facette (figures 4 et 5) indique qu'en 2004-2005, la proportion¹ des élèves de nationalité belge fréquentant l'enseignement spécialisé est de 3,1 % dans le fondamental et de 3,4 % dans le secondaire. Pour les principales autres nationalités fréquentant l'enseignement en Communauté française, cette proportion est supérieure : respectivement de 4,8 et 5,1 % pour les élèves de nationalité marocaine, de 4,6 et 5,2 % pour les élèves de nationalité turque et de 5,9 et 4,4 % pour les élèves de nationalité congolaise. L'origine socioculturelle et socio-économique de ces populations peut ici être évoquée pour expliquer cette part supérieure dans la fréquentation de l'enseignement spécialisé. La proportion des élèves de nationalité française dans l'enseignement spécialisé est quant à elle encore nettement plus élevée, puisqu'elle est de 9,8 % dans l'enseignement fondamental et de 14,9 % dans l'enseignement secondaire. Le caractère attractif de notre structure d'enseignement spécialisé évoqué précédemment est, dans ce cas, l'explication de cette concentration.

Il apparaît également que la part relative de fréquentation de l'enseignement spécialisé a augmenté entre 1993-1994 et 2004-2005 : de 0,5 % pour les élèves de nationalités belge et marocaine (dans l'enseignement fondamental), de 1,2 % pour les élèves turcs (dans l'enseignement fondamental ainsi que dans l'enseignement secondaire), de 1,7 % (dans le secondaire) à 2,9 % (dans le fondamental) pour les élèves de nationalité congolaise et de 1,6 % (dans le fondamental) à 3,3 % (dans le secondaire) pour les élèves français.

¹ nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé / nombre d'élèves dans l'enseignement ordinaire et spécialisé

Figure 1. Part des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé

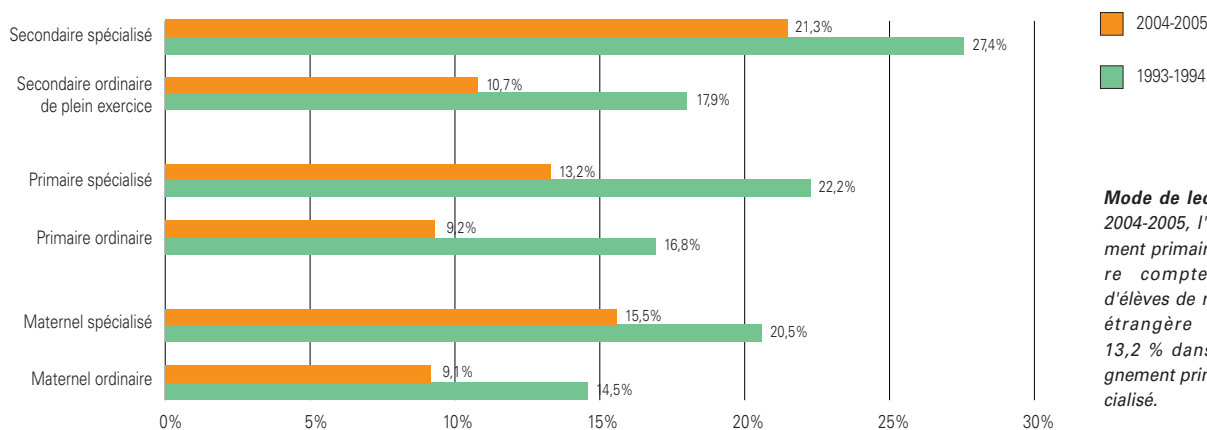
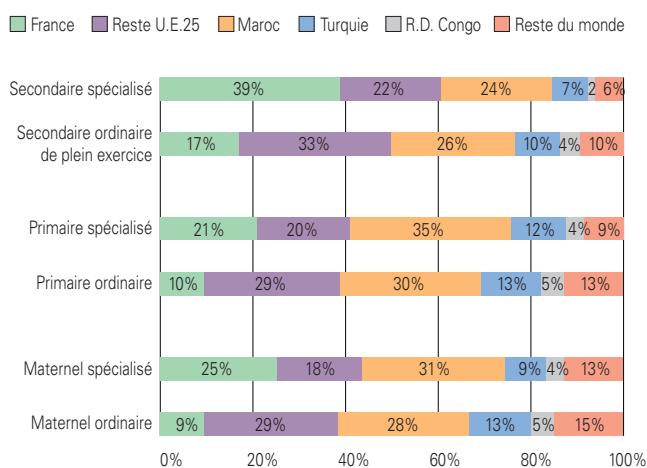
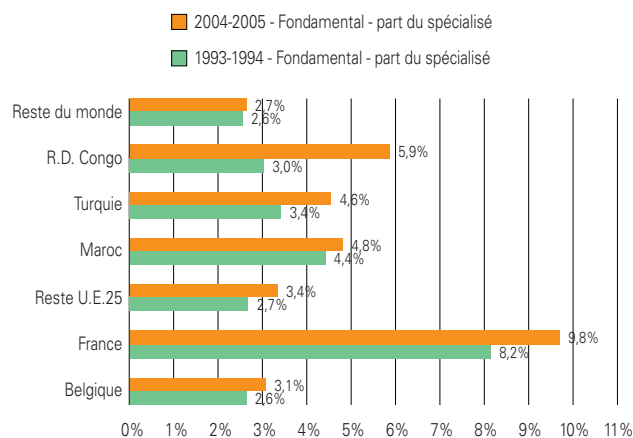


Figure 2. Répartition des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé et ordinaire en 1993-1994



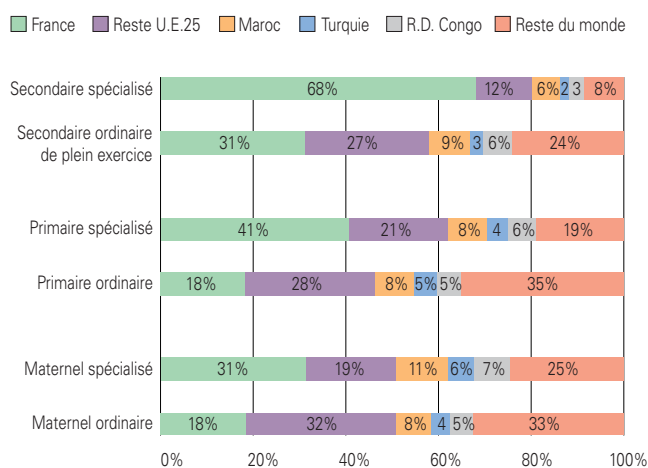
Mode de lecture : en 1993-1994, 39 % des élèves de nationalité étrangère sont de nationalité française dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Figure 4. Proportion des élèves de l'enseignement fondamental fréquentant l'enseignement spécialisé, selon la nationalité Années scolaires 1993-1994 et 2004-2005



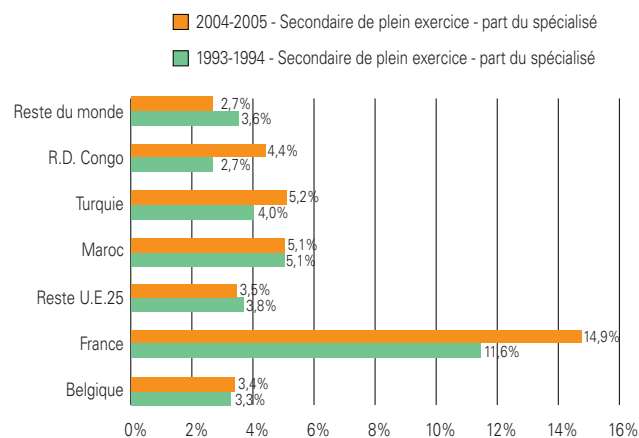
Mode de lecture : en 2004-2005, 9,8 % des élèves de nationalité française de l'enseignement fondamental sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé contre 3,1 % des élèves belges.

Figure 3. Répartition des élèves de nationalité étrangère dans l'enseignement spécialisé et ordinaire en 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, 68 % des élèves de nationalité étrangère sont de nationalité française dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Figure 5. Proportion des élèves de l'enseignement secondaire fréquentant l'enseignement spécialisé, selon la nationalité Années scolaires 1993-1994 et 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, 14,9 % des élèves français de l'enseignement secondaire de plein exercice sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé contre 3,4 % des élèves belges.